

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Club des entreprises d'Artigues près Bordeaux
☐ **Mise en place d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises**
☐ **Subvention de la Communauté urbaine - Convention**
☐ **Attribution - Autorisation**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2000, année de lancement du Plan de Déplacement Urbain communautaire (PDU), la prise de conscience d'employeurs et d'employés devant les difficultés d'accessibilité au lieu de travail, a fait apparaître la nécessité de repenser les modes traditionnels de déplacements domicile/travail, travail/travail ainsi que ceux générés par l'activité des entreprises.

C'est ainsi que dans le cadre de l'action 7.13 « Inciter à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs », la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'accompagner les initiatives d'entreprises, de groupes d'entreprises ou d'administrations dans leur démarche.

Après une expérimentation effectuée sur le plateau de Mériadeck, des éléments de méthode ont été mis à jour et regroupés par le PREDIT (Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) pour permettre la création de plan de déplacements des entreprises.

Puis des établissements de toutes tailles disséminés dans l'agglomération tels que la Poste, l'aéroport de Mérignac, le CHU, le Club des entreprises de Pessac, EADS Astrium et l'Université ont décidé de mettre en œuvre un plan de déplacement.

La démarche passe tout d'abord par une étude des modes et usages des employés et des employeurs en matière de déplacement, ainsi que les mouvements générés par l'activité des sites. Au regard des PDE initialement mis en place, on constate aujourd'hui qu'il est primordial de garantir la pérennité de ses démarches et de mettre en place des outils susceptibles d'en évaluer les effets au fil du temps. En effet, une sensibilisation constante des acteurs est nécessaire pour avoir un maximum de réactivité.

Comme l'indique le PDU dans son action 7.13, réadaptée par accord du Bureau le 18 novembre 2004, les financements sont assurés par les employeurs directement concernés mais peuvent également bénéficier d'une participation de la CUB. Cette participation est fixée à hauteur de 20% HT du montant des études, plafonnée à 5 000€.

Ainsi, 5 établissements ont pu bénéficier d'un appui de la CUB pour la conduite de leurs études PDE, qu'il s'agisse de clubs d'entreprises ou d'établissements privés.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités par le Club des Entreprises d'Artigues pour le financement de leur étude PDE.

Cette action du Club des Entreprises concorde avec la volonté de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux de favoriser une mobilité maîtrisée et durable sur son territoire. Pour ce faire, elle s'est associée à la CUB dans le cadre du Contrat de Co-Développement 2009-2011, qui prévoit un « accompagnement des entreprises pour la mise en place de leur PDE » par une participation financière et la mise à disposition d'une ingénierie spécifique.

Le Club des Entreprises d'Artigues-près-Bordeaux rassemble 85 entreprises représentant 1200 salariés. Aujourd'hui, il s'engage dans le lancement d'une démarche de Plan de Déplacement Inter-Entreprises, visant à fédérer l'ensemble des établissements de la commune au-delà des seuls adhérents au Club. Conscient des problématiques d'accessibilité générées par l'activité des 3 800 salariés qui y travaillent, auxquels s'ajoutent les déplacements des 200 000 visiteurs annuels et des 6 600 habitants, le Club des Entreprises souhaite ainsi s'engager dans des actions de promotion de la mobilité durable.

Celles-ci seront notamment déployées sur les quatre zones d'emplois que compte la Commune d'Artigues-près-Bordeaux, afin de proposer et promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle. Cette initiative intégrera également les déplacements du personnel municipal de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, qui s'est engagée depuis 2005 dans une démarche d'Agenda 21.

Soucieux de mettre en œuvre rapidement cette démarche, le Club des Entreprises d'Artigues a déjà identifié un bureau d'étude susceptible de l'accompagner dans cette démarche PDE et envisage de la lancer médiatiquement lors de la Semaine Européenne de la Mobilité 2011.

Pour la réalisation de cette étude de PDE inter-entreprises, il sollicite une participation financière de la CUB, comme il l'est prévu dans le cadre du Contrat de Co-Développement. Celle-ci s'élève à hauteur de 9% du montant hors taxes de son étude PDE.

Le montant des études est de 54 232 € TTC. Le financement de l'opération est réparti de la façon suivante :

	Dépenses TTC	Recettes TTC
- Mise en place du dispositif de pilotage, de concertation et de communication	3 588 €	
- Elaboration des scénarii et des choix d'actions à mettre en place dans l'étude du PDE	5 980 €	
- Mise en œuvre du plan d'actions de l'étude du PDE	7 176 €	
- Communication sur le projet d'étude du PDE	6 578 €	
- Réalisation des audits de l'étude PDE	16 265,60 €	
- Synthèse des résultats de l'audit du PDE	2 392 €	
- Liste des préconisations et propositions de solutions à mettre en œuvre	1 196 €	
- Opérations de communication et d'information	11 056,40 €	
Communauté Urbaine de Bordeaux		5 000 €
ADEME/Conseil Régional		22 532,73 €
Ville d'Artigues-près-Bordeaux		11 269,60 €
Financement Club des entreprises d'Artigues		15 429,67 €
Total	54 232,00 €	54 232,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004

VU la fiche action T2 du Contrat de Co-Développement 2009-2011 entre la CUB et la Ville d'Artigues-Près-Bordeaux

VU le projet de convention ci-annexée

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions menées par le Club des Entreprises d'Artigues pour la mise en œuvre de son PDE contribuent aux objectifs définis par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de plans de mobilité.

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € TTC est attribuée au Club des Entreprises d'Artigues pour la réalisation de son étude PDE pour les années 2011 et 2012.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec le Club des entreprises d'Artigues.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 67– Fonction 8222 - Compte 6745 - CRB D330.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 SEPTEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 28 SEPTEMBRE
2011

M. CLÉMENT ROSSIGNOL